

Vu la loi du 13 août 2004,
 Vu le décret 2006-753 du 29 juin 2006,
 Vu la décision de l'assemblée plénière de la Région Normandie du 15/06/2020
 Vu l'information au conseil d'administration du 25/06/2020

Les tarifs des forfaits pour les élèves sont fixés et répartis comme suit :

	INTERNES		½ PENSIONNAIRES	
	5 nuits	4 nuits	5 jours	4 jours
	1 366.75 € 7.81	1309.00 € 7.48	516.25 € 2.95	442.40 € 3.16
2020/2021				
Du 04/01 au 02/04/2021 (11 semaines – 55 jours)	429.55 €	411.40 €	162.25 €	139.04 €
Du 05/04 au 02/07/2021 (11 semaines – 50 jours)	390.50 €	374.00 €	147.50 €	126.40 €
Du 01/09 au 18/12/2020 (14 semaines – 70 jours)	546.70 €	523.60 €	206.50 €	176.96 €
ANNÉE 2020-2021	1 366.75 €	1309.00 €	516.25 €	442.40 €